



A quel âge gagner légalement de l'argent

Par **squible**, le **08/12/2010** à **21:16**

Bonjour,

J'ai actuellement 14 ans, presque 15. J'ai lu que l'on pouvait légalement gagner de l'argent à partir de 16 ans, mais j'ai aussi lu que l'on pouvait le faire à partir de la fin de la scolarité obligatoire. Quelle est la bonne réponse ?

De plus, comment faire à 16 ans, juridiquement, pour en gagner ? Doit-ce atterrir sur le compte des parents, doit-on déclarer les revenus ?

Je n'ai jamais trouvé de site expliquant ça clairement.

Au passage, je ne demande pas des méthodes pour, mais comment faire juridiquement, car sur tous les sites que j'ai lu, il y avait au moins une fois écrit "Travail à l'école, tu verras après !!".

Merci d'avance et bonne soirée !

Par **Marion2**, le **08/12/2010** à **21:31**

Bonsoir squible,

[citation]J'ai lu que l'on pouvait légalement gagner de l'argent à partir de 16 ans, mais j'ai aussi lu que l'on pouvait le faire à partir de la fin de la scolarité obligatoire. Quelle est la bonne réponse ?

[/citation]

La scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans, donc les 2 réponses sont bonnes.

Tu peux très bien continuer tes études et travailler pendant les vacances ...

Style restauration rapide.

Lorsque tu auras 16 ans, tu pourras également demander (par écrit) à ta Mairie un emploi pour les vacances (en principe, les jeunes sont dévolus aux espaces verts)...

Donc, tu peux très bien continuer tes études (ce serait vraiment dommage d'arrêter) et trouver un emploi pendant les vacances scolaires.

Il y a encore une autre solution, tu peux entrer en apprentissage. Tu auras des cours au CFA et tu travailleras avec un patron, tu seras rémunéré et cela te permettra d'apprendre un métier.

Bon courage à toi.

Par **squible**, le **08/12/2010 à 21:37**

Bonsoir,

Je suis maintenant en 3e, et la scolarité n'est obligatoire que jusqu'à la fin de la 3e, il me semble, non ?

En fait, j'ai déjà les idées de travail, ce n'est pas du tout ce que je cherche. J'aime l'informatique, et je crée des sites. Sauf que maintenant que j'ai progressé dans le domaine, je peux créer des structures complètes. Sauf que ces structures, les professionnels les facturent à bon prix, et étant donné que mon travail est de la même qualité (je travaille en relation avec des webmasters), je voudrais en faire de même.

Je ne compte pas du tout m'arrêter là, au contraire, j'ai déjà tous mes projets d'avenir qui sont faits (Ecole d'ingénieur + Ecole de commerce si possible) !

Je sais juste que je ne peux pas toucher de l'argent qu'à partir de 16 ans, et je voudrais savoir juridiquement comment faire.

Merci !

Par **Marion2**, le **08/12/2010 à 21:40**

Là, je t'avoue que je ne peux pas te répondre et je laisse le soin à une personne compétente en la matière pour te répondre.

Bonne chance.

Par **squible**, le **08/12/2010 à 21:41**

Merci beaucoup !!